

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 103 (1958)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

Le plan Rapacki

A l'heure où ces lignes sont écrites, le plan Rapacki occupe le devant de la scène sur laquelle se jouent les destins de l'Europe. Qu'advient-il de lui ? Aura-t-il les honneurs d'une application à la suite d'un rapprochement dans les thèses qui séparent l'Est de l'Ouest ; ou bien rejoindra-t-il, comme tant d'autres projets, le magasin des vieilles défroques de la diplomatie internationale ?

Sa naissance, en octobre dernier, noyée parmi le flot de propos journaliers des hommes d'Etat, passa presque inaperçue. « En demandant une neutralisation atomique au centre de l'Europe, déclarait M. Rapacki, ministre polonais des affaires étrangères, la Pologne cherche à éliminer les nouvelles menaces de guerre froide. » C'était le moment où l'on attendait avec une curiosité mêlée d'impatience l'ouverture à Paris du grand conseil de l'OTAN. Quelque temps auparavant, l'Angleterre avait fait connaître qu'elle acceptait l'installation sur sa côte orientale de quatre rampes américaines de lancement de fusées et l'on pensait que le président Eisenhower et son secré-